



**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD**

Conseil Communautaire du 19-12-19

SOMMAIRE

- ① Le PADD : définition
 - ② Objectifs du Projet d'aménagement et de développement durables de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne
-

LE PADD : DÉFINITION



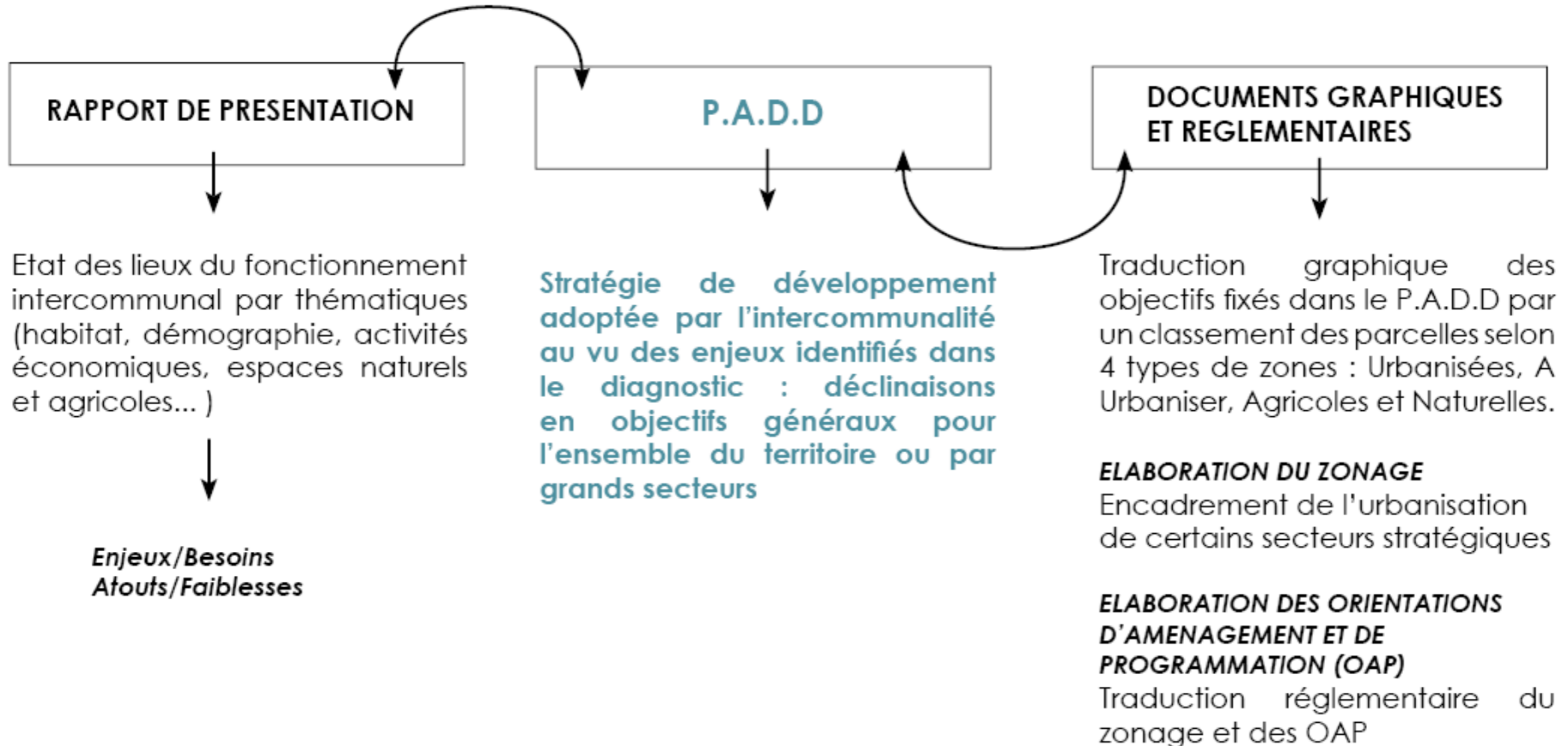
PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue la « Clé de voute » du PLUi

Il définit les orientations générales du PLUi et fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace

Le PADD prend la forme d'un **document simple et concis, accessible par tous**

Le PADD assure l'articulation entre les enjeux issus du diagnostic, les documents graphiques et réglementaires



PROCÉDURE

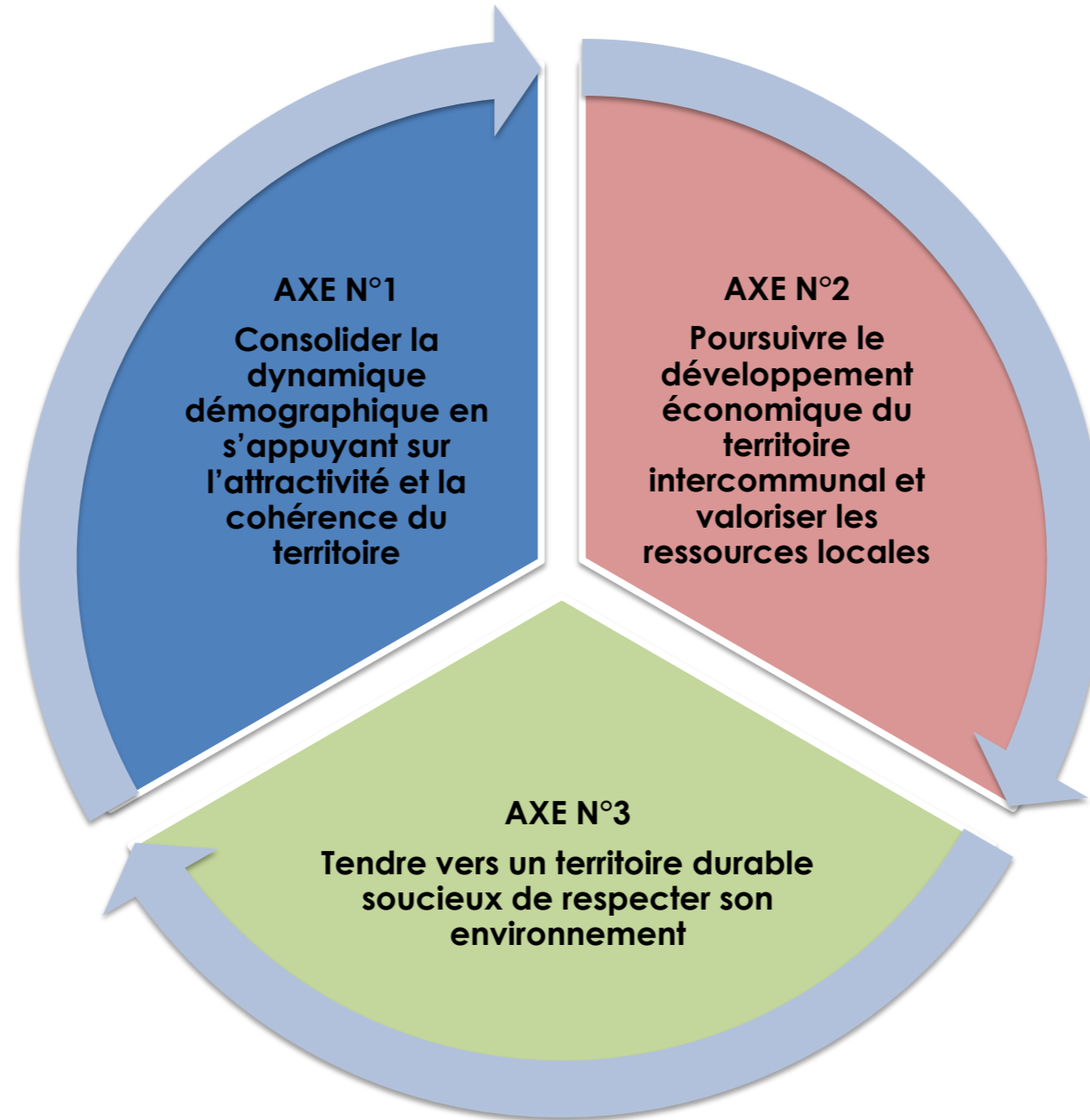
Le PADD doit faire l'objet d'un **débat au sein du Conseil Communautaire**

=> **C'est un projet politique que le Conseil Communautaire doit porter**

Le PADD est également débattu dans chaque **Conseil Municipal**

OBJECTIFS DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES
DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES BRIOUDE SUD
AUVERGNE





AXE N°1

Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

- **1.1** Consolider la croissance démographique
- **1.2** Tendre vers une structuration cohérente du territoire en tenant compte de la proximité des axes, de l'offre en équipements et des activités économiques
- **1.3** Inscrire le projet dans une logique de renouvellement urbain et de revitalisation des centres (villes et bourgs)
- **1.4** Diversifier l'offre en logements afin d'améliorer les parcours résidentiels
- **1.5** Offrir un niveau d'équipements et de services adapté aux besoins de la population

AXE N°2

Poursuivre le développement économique du territoire intercommunal et valoriser les ressources locales

- **2.1** Maintenir et développer le tissu industriel et artisanal en cohérence avec l'armature territoriale
- **2.2** Pérenniser le tissu commercial existant et proposer une offre commerciale attractive
- **2.3** Maintenir l'activité agricole, limiter les conflits d'usages et valoriser les ressources locales
- **2.4** Consolider l'attractivité touristique du territoire
- **2.5** Poursuivre le développement des communications numériques sur le territoire

AXE N°3

Tendre vers un territoire durable soucieux de respecter son environnement

- **3.1** Préserver et mettre en valeur le cadre de vie
- **3.2** Préserver les espaces de biodiversité et les continuités écologiques du territoire
- **3.3** Accompagner l'essor des énergies renouvelables
- **3.4** Développer la mobilité tout en réduisant les inégalités d'accès sur le territoire

1.1 Consolider la croissance démographique

- Mettre en œuvre un projet intercommunal qui conforte la croissance démographique
- Favoriser une croissance démographique au service de la mixité sociale et intergénérationnelle

1.2 Tendre vers une structuration cohérente du territoire en tenant compte de la proximité des axes, de l'offre en équipements et des activités économiques

- Structurer l'urbanisation future sur la base de l'armature territoriale identifiée
- Permettre à chaque commune d'accueillir une population nouvelle tout en assurant un développement maîtrisé, à proximité des axes de desserte et desservis par les équipements de voiries et réseaux divers
- Veiller à la gestion économe et cohérente du foncier

1.3 Inscrire le projet dans une logique de renouvellement urbain et de revitalisation des centres (villes et bourgs)

- Reconquérir les logements vacants du territoire
- Faire perdurer la dynamique constatée sur la période récente en matière de changements de destination et renouvellement urbain
- Revitaliser les centres-villes et bourgs en améliorant l'attractivité des centralités et pour dynamiser la vie locale

1.4 Diversifier l'offre en logements afin d'améliorer les parcours résidentiels

- Encourager la diversification de l'offre (superficie des logements, typologie, location) afin de répondre aux parcours résidentiels...
- ...en s'appuyant sur l'armature urbaine mise en place
- Mettre en place une stratégie foncière globale

1.5 Offrir un niveau d'équipements et de services adapté aux besoins de la population

- Maintenir et soutenir l'offre de services et d'équipements existante
- Réduire les inégalités d'accès et de localisation du territoire

2.1 Maintenir et développer le tissu industriel et artisanal en cohérence avec l'armature territoriale

- Optimiser les zones d'activités existantes en mobilisant le foncier et les bâtiments industriels encore disponibles dans ces zones
- Créer une nouvelle offre en zone d'activités économiques
- Permettre le développement de zones artisanales de superficie limitée
- Accompagner la structuration d'un pôle économique «viande» sur le territoire de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne
- Valoriser les friches industrielles
- Mobiliser les leviers de développement économiques générés par les politiques de l'habitat et le vieillissement de la population

2.2 Pérenniser le tissu commercial existant et proposer une offre commerciale attractive

- Consolider et maintenir l'offre commerciale présente sur le territoire
- Assurer une mixité des activités au sein des zones d'activités futures dans une optique de complémentarité
- Instaurer une mixité fonctionnelle au sein des enveloppes urbaines

2.3 Maintenir l'activité agricole, limiter les conflits d'usages et valoriser les ressources locales

- Préserver et maintenir l'activité agricole
- Limiter les conflits d'usage
- Valoriser le patrimoine bâti
- Encourager l'innovation et l'installation de nouveaux exploitants
- Valoriser la ressource forestière locale

2.4 Consolider l'attractivité touristique du territoire

- Consolider l'offre touristique existante
- Poursuivre l'aménagement touristique du site de la Bageasse en bordure de l'Allier
- Développer une offre d'hébergement
- Accueillir des projets de développement d'activité de plein air
- Intégrer le projet de voie verte le long de l'Allier et mener une réflexion sur l'Alagnon et la Senouire
- Utiliser les nouvelles technologies au service du développement du tourisme (visites virtuelles, réservations,...)

2.5 Poursuivre le développement des communications numériques sur le territoire

- Poursuivre l'installation du développement des communications numériques sur le territoire
- Accompagner les nouvelles possibilités de méthodes de travail

3.1 Préserver et mettre en valeur le cadre de vie

- Limiter l'étalement des tissus bâtis futurs
- Urbaniser en continuité du tissu urbain
- Préserver l'identité paysagère
- Renforcer l'intégration paysagère des constructions nouvelles dans le paysage
- Préserver et valoriser le patrimoine
- Poursuivre les actions d'amélioration, notamment énergétique dans le parc existant

3.2 Préserver les espaces de biodiversité et les continuités écologiques du territoire

- Eviter les incidences sur les réservoirs de biodiversité
- Prendre en compte les risques en amont des choix d'urbanisme
- Protéger la ressource en eau
- Maitriser la pollution lumineuse

3.3 Accompagner l'essor des énergies renouvelables

- Tendre vers une sobriété énergétique
- Valoriser les énergies locales renouvelables

3.4 Développer la mobilité tout en réduisant les inégalités d'accès sur le territoire

- Développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle
- Adapter les aménagements et équipements urbains aux nouvelles pratiques
- Maitriser les besoins de mobilité
- Limiter l'isolement des populations les plus éloignées des axes